

DECRET N° 88-243/ du 16 Juin 1988

portant ratification de l'Accord de Prêt N° F/BN/TR (RT)/87/16, signé le 26 Février 1988 entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement relatif au financement du Projet de réhabilitation de la route de PORTO-NOVO-POBE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 88-159 du 21 Avril 1988 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° F/BN/TR (RT)/87/16, signé le 26 Février 1988 entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation de la route de PORTO-NOVO-POBE,
- W la décision N° 88-032/ANR/CP/P du 18 Mai 1988 autorisant la ratification de l'Accord de Prêt N° F/BN/TR (RT)/87/16, signé le 26 Février 1988 entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement relatif au financement du Projet de réhabilitation de la route de PORTO-NOVO-POBE,

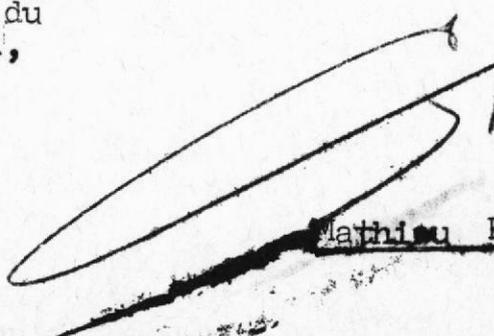
DECRETE :

Article 1er.- Est ratifié, l'Accord de Prêt N° F/BN/TR (RT)/87/16, signé le 26 Février 1988 entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation de la route de PORTO-NOVO-POBE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

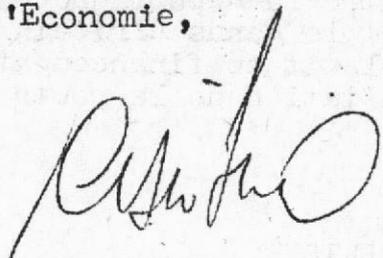
Fait à COTONOU, le 16 Juin 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



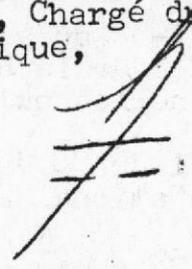
Philippe AKPO
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Equipeement
et des Transports,



Saliou ABOUDOU
Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé du Plan
et de la Statistique,



Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CPC 2 PPC 1 MFE-MET-MPS 12 AUTRES MINISTRE
RESRES 12 CEAP6 SPD 1 DCCT 1 GCONB 1 IGE 3 ONEPI 1 DLC-INSAE-BCP-DPE 4
DB-DSDV-DCOF-DTCP 4 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.- CAA 4 FAD 4.-